

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 747

présenté par

M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 147 à 149.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir l'Observatoire national de la politique de la ville, afin qu'il continue à jouer son rôle de vigie et de moteur d'une transformation sociale et écologique juste.

L'ONPV est la seule instance qui permet une analyse objective et indépendante en matière de politique de la ville. Aucun doublon n'existe sur ce sujet et l'institution ne coûte quasiment rien, le secrétariat étant assuré par l'ANCT. Sa suppression n'entraînera aucune économie et ne répondra pas plus à un objectif de simplification. Les publications de l'ONPV trouvent un public large, et éclaire fortement les réflexions tout en étant reconnues par la communauté de la politique de la ville.

L'ONPV permet de disposer des données de façon prioritaire et individualisée à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment par le fait de l'INSEE. Sans cette disposition, l'INSEE et les différents organismes ne communiqueront plus les données à la maille des QPV et factureront au services utilisateurs dont le ministère de la Ville toutes les demandes allant en ce sens.

L'existence de ces données permet une analyse fine qui agit comme un thermomètre objectif,

permettant d'évaluer l'efficacité des politiques publiques menées, ainsi que la mobilisation du droit commun. Il est primordial que cette obligation de transmission gratuite des données à l'échelle des QPV soit maintenue, sans quoi, cela se traduira par une incapacité à disposer d'informations indispensables à la bonne gouvernance de la politique publique.

Enfin, il n'y a pas de redondance avec l'ANCT. En confiant à l'ANCT la mission jusqu'alors prérogative de l'ONPV, le lien universitaire tombera, le lien législatif avec l'INSEE aussi. La crédibilité des travaux s'en trouvera d'autant plus amoindrie et l'Etat n'aura plus le moyen d'affirmer de façon incontestable des éléments d'analyse qui permettent d'améliorer la politique de la ville, réponse primordiale pour la lisibilité de l'action publique telle qu'avancée.

La suppression de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) constituerait une régression dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques en faveur des quartiers populaires. Cet organisme est un outil indispensable pour analyser les dynamiques sociales, économiques et environnementales qui affectent les territoires les plus fragiles et orienter les politiques publiques en conséquence.

Dans un contexte où les inégalités territoriales se creusent, où la précarité s'aggrave et où les fractures sociales et environnementales se multiplient, il est impératif de renforcer cet Observatoire plutôt que de le supprimer.